



Règlement

Version décembre 2024

Changements en **jaune**





Inhaltsverzeichnis

1	Introduction.....	3
2	Le règlement du concours	4
2.1	Participation	4
2.2	Licence	4
2.3	Catégories.....	4
2.4	Mode de qualification	5
2.4.1	Qualification pour les finales régionales	5
2.4.2	Qualification pour la finale suisse	5
3	Les directives de concours	6
3.1	Discipline	6
3.2	Départ	6
3.3	Chronométrage.....	6
3.4	Sol	6
3.5	Évaluation	6
3.6	Classement	6
3.7	Assurance	7
3.8	Protection des données	7
4	Contact	7





1 Introduction

Un travail attractif qui fonctionne bien dans le sport est d'une grande importance sociale à deux égards :

- Il contribue à ce que les enfants et les jeunes prennent du plaisir au mouvement et au sport.
- Un travail avec la relève largement soutenu permet d'augmenter les chances de voir un jour l'un ou l'autre talent faire plus tard le saut vers l'élite nationale ou même internationale – et ainsi devenir le modèle et l'ambassadeur du mouvement et du sport !

C'est précisément le but du Mille Gruyère. Swiss Athletics veut ainsi proposer une offre à toutes les filles et tous les garçons passionnés de sport âgés de 7 – 15 ans.

Le Mille Gruyère doit permettre la création d'une plateforme largement soutenue pour commencer l'athlétisme. La transmission du plaisir au mouvement et au sport est tout autant l'objectif que la découverte et l'acquisition de nouveaux talents. Comme série de concours avec des éliminatoires locales, finales régionales et une finale suisse, les ambitions sportives de se mesurer et de s'améliorer sont prises en compte.





2 Le règlement du concours

2.1 Participation

Toutes les filles et tous les garçons jusqu'à 15 ans inclus domiciliés en Suisse et au Liechtenstein ont le droit de participer au Mille Gruyère. Les enfants sans domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein – même les étrangers – ont également le droit de participer aux éliminatoires locales. Pour participer aux finales régionales et à la finale suisse, les participants/es sans domicile suisse ou liechtensteinois doivent être licenciés dans un club suisse ou liechtensteinois.

2.2 Licence

Pour participer aux éliminatoires locales et à des finales régionales Mille Gruyère, la licence Swiss Athletics n'est pas obligatoire. Dans la liste des meilleurs de Swiss Athletics seules les performances des athlètes licenciés/es seront toutefois enregistrées.

Une participation à la finale suisse n'est en revanche possible que si les athlètes qualifiés/es sont titulaires d'une licence Swiss Athletics. La licence doit être achetée avant la finale suisse.

2.3 Catégories

Le Mille Gruyère comprend 18 catégories : 9 catégories Filles et 9 catégories Garçons (7 – 15 ans).

Catégorie W=women M=men	Âge	Année de naissance Saison 2025	Distance
Aucune possibilité de se qualifier pour la finale suisse			
M/W 07*	7 ans	2018	600m
M/W 08	8 ans	2017	600m
M/W 09	9 ans	2016	600m
Possibilité de se qualifier pour la finale suisse			
M/W 10	10 ans	2015	1000m
M/W 11	11 ans	2014	1000m
M/W 12	12 ans	2013	1000m
M/W 13	13 ans	2012	1000m
M/W 14	14 ans	2011	1000m
M/W 15	15 ans	2010	1000m

*dans la catégorie M7 et W7 des enfants plus jeunes ont aussi le droit de participer.

Chaque année de naissance constitue une catégorie. Garçons et filles courent séparément et sont aussi classés séparément.



Pour les enfants handicapés, la catégorie " for all " est prévue. La réalisation dépendra du nombre de personnes intéressées et inscrites.

Catégorie	Âge	Année de naissance Saison 2025	Distanz
for all Athlètes debout avec un handicap	7 à 15 ans	2018 à 2010	600m
for all Athlètes en fauteuil roulant	7 à 15 ans	2018 à 2010	1000m

2.4 Mode de qualification

2.4.1 Qualification pour les finales régionales

À l'exception des cantons de Berne et Fribourg, toutes les finales régionales sont ouvertes à tous les coureurs/euses de toute la Suisse et du Liechtenstein. Il est permis de s'aligner à plusieurs finales régionales.

Dans les régions BE et FR, les coureurs/euses se qualifient pour leurs finales régionales via leurs propres éliminatoires locales. Les responsables cantonaux Mille Gruyère de BE et FR sont responsables de fixer un mode de qualification et de le communiquer aux clubs de leur canton.

Les communes et sociétés du Jura Bernois font partie du canton du Jura.

2.4.2 Qualification pour la finale suisse

- À chaque finale régionale, les deux meilleurs/es athlètes de la région correspondante se qualifient par catégorie M/W 10-15 (place de quota région).
 - Chaque participant/e peut se qualifier directement pour la finale suisse à une seule finale régionale. L'appartenance cantonale d'un/e athlète est déterminée en première instance par l'affiliation à un club (canton où se situe le club) et en deuxième instance par le domicile (canton du domicile).
 - La répartition régionale des cantons est disponible dans le document « Répartition de cantons dans les régions ».
 - Si le/la participant/e d'une société Swiss Athletics opte pour la finale régionale de son canton de domicile, il/elle doit l'annoncer par écrit par mail avant les deadlines des finales régionales (nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch). Ceci sera alors valable pour tous les projets jeunesse (Mille Gruyère, Visana Sprint, UBS Kids Cup).
- Les vainqueurs des catégories de la finale suisse de l'année dernière reçoivent un wildcard.
 - Si un(e) athlète ayant reçu un wildcard remporte la finale régionale, le/la mieux classé(e) est promu(e) et obtient la place de quota de la région.
- De plus une liste de Lucky Winner sera tenue avec tous les résultats obtenus à l'une des 12 finales régionales. Les 5 athlètes de cette liste avec les meilleurs résultats se qualifient. La liste est définitive après la dernière finale régionale et les qualifiés seront informés par Swiss Athletics.
 - Les athlètes hors région peuvent se qualifier uniquement via la liste Lucky Winner dans une région qui n'est pas la leur.
- Si un/e athlète qualifié/e ou un Lucky Winner actuel ne peut pas participer à la finale suisse, il/elle doit l'annoncer personnellement par écrit (nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch) au plus tard dimanche soir avant la finale suisse. Une désinscription est définitive. Les dispositions suivantes sont valables pour une qualification ultérieure à la finale suisse :





- Désinscription d'un/e titulaire d'une place de quota (les deux meilleurs de la finale régionale) : La place de start va à l'athlète suivant/e le/la meilleur/e classé/e de la finale régionale respective. Si celui-ci/celle-ci se trouve sur la liste des Lucky Winner, il/elle y sera retiré/e. La liste des Lucky Winner sera recalculée sans lui/elle.
- Désinscription d'un/e titulaire d'une wildcard : Il n'y a pas de qualification ultérieure, la place de start est supprimée sans être remplacée.
- Désinscription d'un Lucky Winner : la liste des Lucky Winners est recalculée sans lui/elle et le/la suivant/e est repêché/e.

Si une finale régionale ne peut avoir lieu en raison de réglementations nationales, régionales ou communales, la liste des meilleures à la date limite sera décisive pour la qualification à la finale suisse dans la région concernée.

3 Les directives de concours

Le concours et les disciplines sont organisés selon les directives d'organisation des compétitions athlétisme. Ci-après les compléments, les précisions ou les adaptations nécessaires sont énumérées.

3.1 Discipline

Les catégories M/W10-15 doivent parcourir 1000m (soit 2 ½ tours sur une piste circulaire de 400 m ou +/- 1000 m sur un parcours mesuré). Les participants/es plus jeunes (W/M9 et plus jeunes) s'alignent sur la distance réduite de 600 m quasi comme « Mini-Mille ».

3.2 Départ

Le départ debout s'applique à tous les niveaux (éliminatoires locales, finale régionale et finale suisse).

Règle de faux-départ : Un faux-départ par athlète. Le second faux-départ du même athlète entraîne sa disqualification.

Les positions au départ sont définies dans le document [Position au départ Mille Gruyère](#).

3.3 Chronométrage

Le chronométrage manuel est autorisé aux événements locaux. À partir du niveau de la finale régionale il faut utiliser un chronométrage électronique.

3.4 Sol

Les événements locaux peuvent être organisés sur n'importe quel sol (pelouse, place dure, asphalte, piste synthétique, etc.) dans la mesure où le parcours est mesuré correctement. Les finales régionales et la finale suisse ont lieu sur des pistes dures ou synthétiques. Les finales régionales et la finale suisse se déroulent sur une piste circulaire de 400 mètres.

3.5 Évaluation

Le Mille Gruyère peut se dérouler soit avec TAF3 de Seltec (logiciels d'évaluation de Swiss Athletics), afin que les résultats puissent être transférés facilement dans la base de données de Swiss Athletics. Si un autre outil d'évaluation est utilisé, les résultats doivent être transmis à Swiss Athletics dans une liste Excel. À partir du niveau de la finale régionale, il est impératif d'utiliser le logiciel TAF3 de Seltec.

3.6 Classement

Le classement des participants/es se fait à l'aide du temps couru au 1/100e de secondes près. Si deux participants/es sont crédités/es du même temps au centième de seconde près, les



millièmes de seconde sont pris en compte (dans la mesure du possible). Si les millièmes de seconde sont aussi identiques, les deux participants/es seront classés/es au même rang.

3.7 Assurance

L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou autres incidents avant, pendant et après la compétition. L'assurance est l'affaire des participants/es.

3.8 Protection des données

Aux événements, les données personnelles des participants/es sont enregistrées, traitées et publiées avec les listes de résultats ou l'outil d'inscription (prénom, nom, année de naissance, société ou domicile avec indication du canton concerné, les résultats obtenus par cette personne et son classement). En outre, des photos et des films sont réalisés, qui peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans droit à rémunération.

4 Contact

Swiss Athletics
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen
Tél. 031 359 73 00
nachwuchsprojekte@swiss-athletics.ch

